

Pratiques de protection des personnes



Les parcours Alpha sont construits dans un esprit accueillant et bienveillant qui offre aux invités un espace pour qu'ils puissent explorer la foi et partager leurs questionnements de façon franche, sincère et conviviale.

Nous croyons qu'il est de la responsabilité de chacun de garantir que cet environnement reste sûr pour tous, autant pour ceux qui suivent un parcours que pour ceux qui l'organisent.

Nous croyons que chaque personne est une merveille (Psaume 139 : 14) créée avec amour et délicatesse par Dieu. Tout au long de la Bible, Dieu a une attention particulière pour les personnes vulnérables. A plus de 2 000 reprises, il est fait référence à la justice et à l'injustice, en insistant sur le principe de protection des plus faibles et en insistant constamment sur l'attention à apporter aux veuves, aux orphelins et aux étrangers. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de prendre exemple sur la compassion qu'a Jésus pour prendre soin des autres en créant des espaces sûrs pour ceux qui participent aux parcours Alpha, et nous nous efforçons de protéger chaque personne contre toute sorte d'abus ou de préjudice.



Dans ce document, nous partageons quelques-uns des principes visant à créer un environnement sûr, en présentiel comme en ligne, pour toutes les personnes impliquées dans un parcours Alpha.

Ils servent à s'assurer que tout est mis en œuvre pour éviter les abus ou les situations préjudiciables, et au cas où, de tels faits viendraient, à être connus, qu'ils soient traités rapidement avec bon sens et dans le respect du droit.

Pour cela, nous croyons que la première mesure est d'établir une liste des bonnes pratiques de protection des personnes.

Ces bonnes pratiques énoncent les mesures que nous prenons pour promouvoir le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes :

- 1** Travailler en amont, en particulier par la formation et l'information pour prévenir les préjugés ou les abus.
- 2** Chercher à protéger toute personne risquant d'être victime d'un préjudice ou d'un abus.
- 3** Apporter tout le soutien nécessaire à ceux qui auraient pu être abusés ou maltraités.

Nous déclarons que **la mise en place de bonnes pratiques de protection doit être un acte volontaire des responsables au sein de leurs équipes**, qu'il faut intentionnellement établir une culture de bienveillance, appeler les bénévoles avec vigilance et créer une relation de confiance entre les membres des équipes et toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement des parcours afin que chaque personne ait la liberté pour identifier, contester, dénoncer les fonctionnements ou comportements inappropriés, menaçants, abusifs ou déplacés.

En conséquence, cela implique d'**aborder clairement le thème de la protection des personnes lors des séances de formation** des responsables, des équipes quelques soit leur rôle : animateurs, assistants, orateurs, équipe de prière, etc., et d'afficher ostensiblement la conduite à tenir en cas d'incident.



Quels sont les signes ou indices permettant de déceler une situation préjudiciable ou abusive ?

Les préjudices et les abus peuvent prendre de nombreuses formes, notamment sexuelles, physiques, émotionnelles, psychologiques et bien d'autres formes moins évidentes. Vous pouvez avoir un invité qui révèle une situation abusive qu'il a vécu ou qu'il vit encore. Cependant, il est fréquent que ce soit un tiers qui identifie et nomme un comportement ambigu ou inapproprié ou constate une négligence de soi ou des traces de coups.

Comment réagir lorsqu'une situation d'abus est évoquée, probable ou avérée ?

Il est nécessaire de réagir avec bon sens et rapidement en écoutant attentivement les témoins.

Il est important d'enregistrer avec précision ce que vous avez vu ou entendu et de rapporter les faits aux autorités ecclésiastiques qui dirigent ou supervisent votre parcours le plus tôt possible afin que des mesures soient prises pour protéger toute victime ou personne vulnérable.

Si le problème n'est selon vous pas traité ou résolu de manière satisfaisante, vous devez en faire part dès que possible aux autorités locales compétentes et/ou le cas échéant, aux services d'urgence ou de police.

Les membres de l'équipe doivent être conscients que la confidentialité ne peut pas être maintenue dans les cas où une situation d'abus ou de préjudice est supposée ou avérée.

Est ce qu'il y a des particularités pour les parcours en ligne ?

Les principes d'accueil et de bienveillance des parcours en ligne sont les mêmes que pour ceux en présentiel.

Il est cependant important de reconnaître les risques spécifiques créés lors d'échanges en ligne et de s'assurer de limiter les risques de communications insultantes, menaçantes ou offensantes. Il sera nécessaire d'avoir un modérateur lors des échanges et si ce n'est pas le cas, de veiller par exemple à ajuster les paramètres des visioconférences, pour éviter ou restreindre les messages privés entre invités.

Il est important de connaître les risques spécifiques liés à la communication en ligne et de vous prémunir contre :

- Les communications insultantes, menaçantes, et plus généralement inappropriées.
- L'amalgame ou la confusion entre vie publique, professionnelle, religieuse, privée.
- Les usurpations d'identité ou l'usage de fausses identités.
- Les tentatives de formation de relations ou d'échanges intimes.
- Le harcèlement ou l'intimidation.



Que dois-je savoir si je fais un parcours Alpha destiné aux jeunes ?

Lorsque vous organisez un parcours Alpha destiné spécifiquement aux jeunes, il est essentiel de donner la priorité à la protection et au bien-être des jeunes. En plus de suivre les principes généraux de protection, les processus de recrutement doivent être spécialement exigeants sur ce point et les formations assidûment suivies par les responsables, les animateurs et les assistants.

Il est important de créer une atmosphère où les jeunes participants se sentent à l'aise, légitimes et encouragés à s'exprimer.

Cela impliquera de nommer des jeunes leaders qui comprennent les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés et soient capables de gérer les échanges. Dans le cas d'un parcours Alpha hébergé par des jeunes, un adulte ou un jeune leader veillera à faciliter et maintenir un environnement bienveillant.

De plus, il est essentiel d'être prêt à aborder des sujets plus spécifiquement pertinents pour les jeunes, tels que la santé mentale, la pression des pairs ou des relations saines dans le contexte de la foi.

En répondant aux besoins des jeunes participants, nous pouvons créer un environnement stimulant qui encourage leur croissance et leur développement spirituel.

En conclusion, les bonnes pratiques de protection des personnes nous permettent de créer un environnement bienveillant et de prévenir les comportements préjudiciables ou abusifs et de savoir comment réagir à chaque fois qu'un problème se présente.

Pour rester cohérent avec les bonnes pratiques de ce document, nous recommandons fortement aux églises et aux organisations qui hébergent des parcours Alpha d'avoir leur propre politique de protection des personnes en conformité avec la réglementation locale, qu'elle soit bien comprise par toutes les personnes impliquées, afin que les membres de l'équipe, les bénévoles et les participants vivent dans un environnement bienveillant.

